

Site Natura 2000 « Retord-Grand Colombier »

**Comité de
pilotage**

14 février 2019



Ordre du jour



- Présentation de la politique Natura 2000 (DDT)
- Mise à jour de l'arrêté de composition du Copil
- Historique du site (DDT)
- Enjeux (CEN)
- Objectifs du document d'objectifs (CEN)
- Bilan des actions (SEMA-CEN-ONF)
- Evaluation des objectifs et suites à donner (CEN)





oire
naturels
es

La politique Natura 2000

- 1992 : Parution de la directive européenne « Habitats / Faune / Flore », en complément d'une directive plus ancienne (1979) : la directive « Oiseaux »
 - > Liste d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire à préserver
- Objectif : préserver la biodiversité en tenant compte des exigences sociales, économiques et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales
 - > Trouver un équilibre entre les enjeux de préservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques, culturels et régionaux

*Constituer le réseau Natura 2000

> Réseau de sites représentatif de la biodiversité identifiée dans les directives

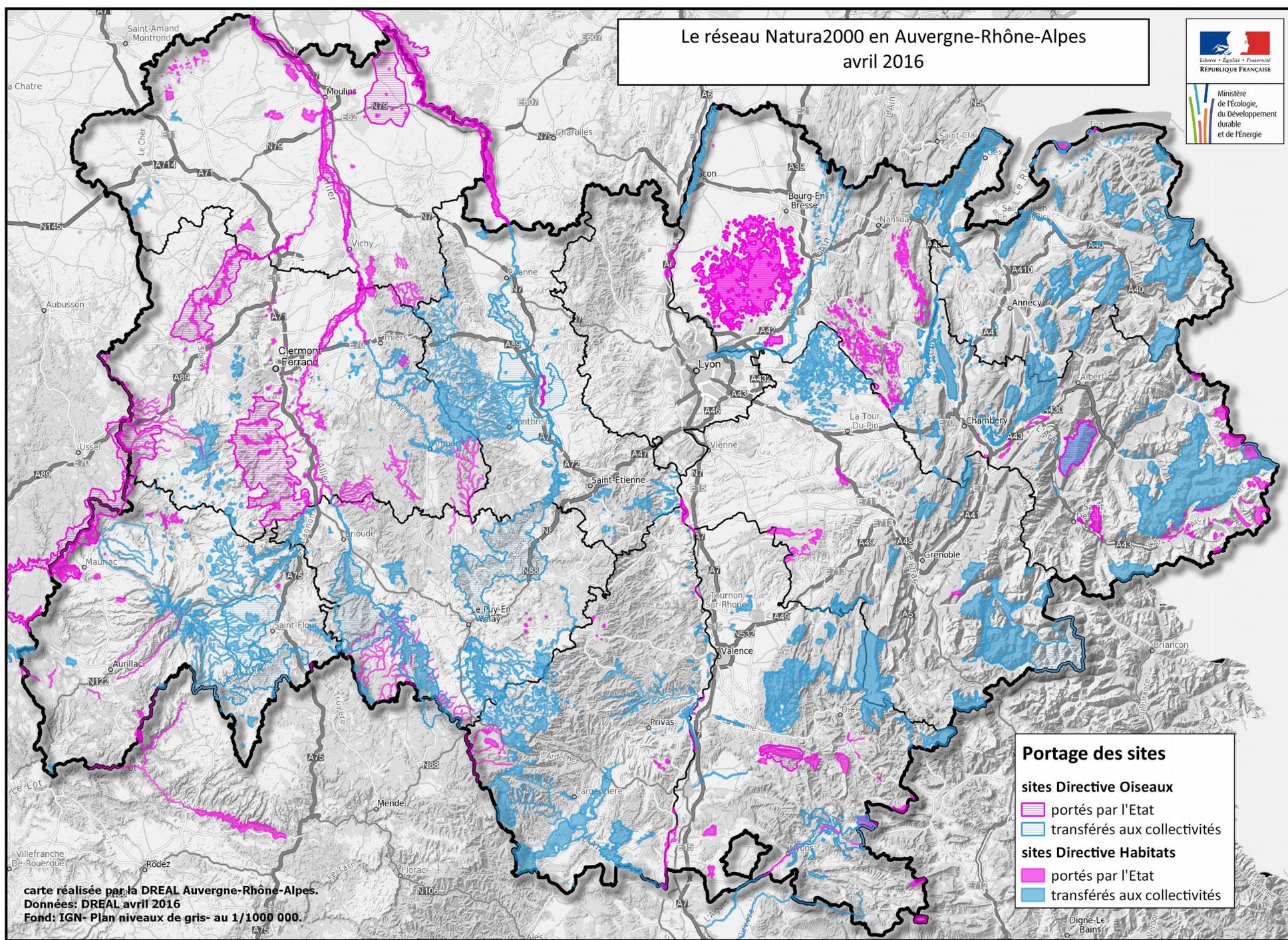


DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'AIN

Observatoire
des espaces naturels
-Alpes

La politique Natura 2000

- Approche contractuelle, basée sur la concertation locale
- Gestion décentralisée
- Une structure porteuse : collectivité locale
- 2 éléments clés pour répondre aux objectifs :
 - **le COMITÉ de PILOTAGE** (CoPil) : Association de tous les acteurs concernés
Organe de concertation
 - **le DOCUMENT D'OBJECTIFS** (DocOb) : Projet concerté de gestion des habitats et espèces du site
Il définit :
 - ✓ Les orientations et les mesures de gestion
 - ✓ Les modalités de leur mise en œuvre
 - ✓ Les dispositions financières d'accompagnement



Portage des sites

sites Directive Oiseaux

- portés par l'Etat
- transférés aux collectivités

sites Directive Habitats

- portés par l'Etat
- transférés aux collectivités

carte réalisée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.
Données: DREAL avril 2016
Fond: IGN- Plan niveaux de gris- au 1/1000 000.

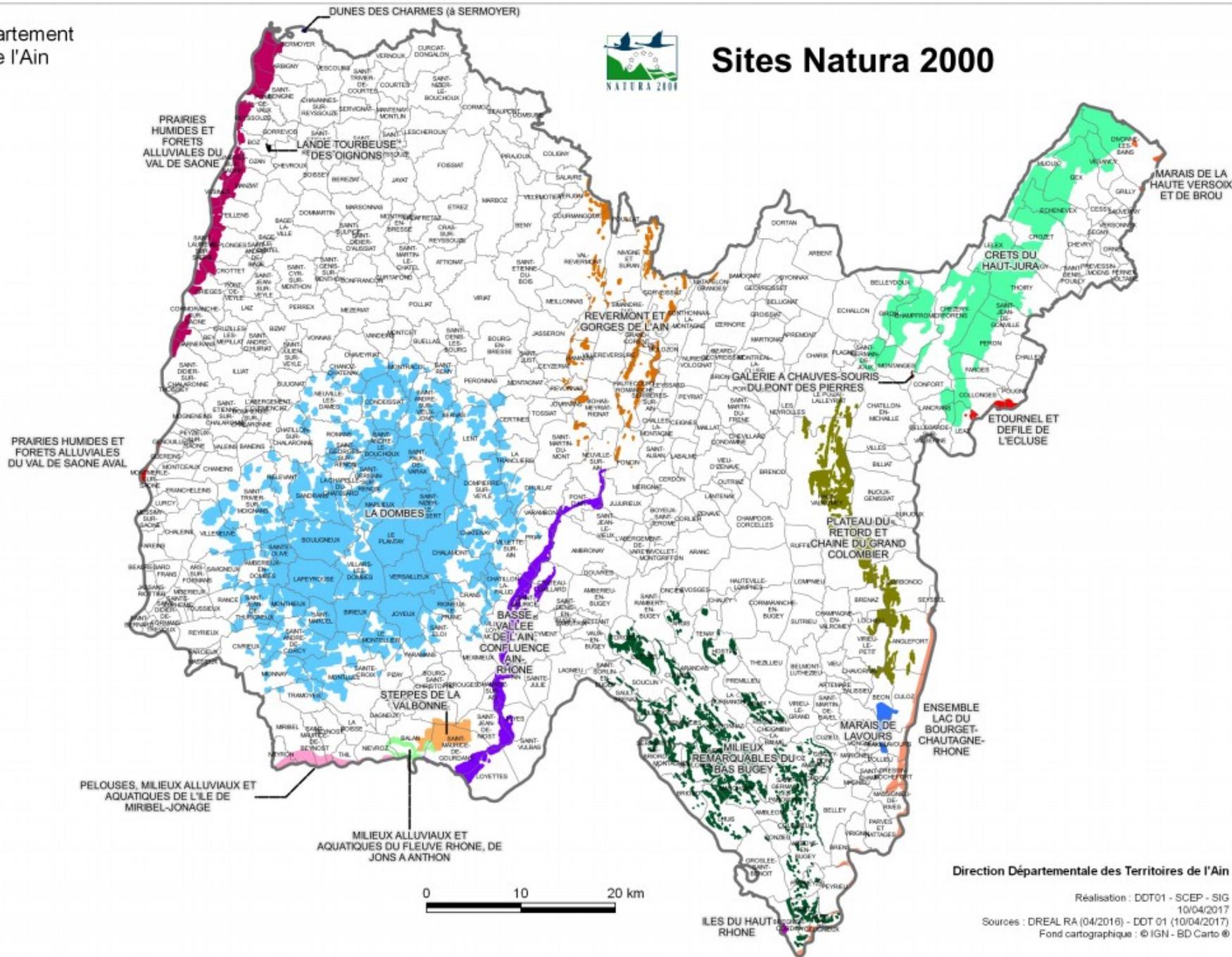


DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'AIN

Observatoire
des espaces naturels
-Alpes

La politique Natura 2000

- Approche contractuelle, basée sur la concertation locale
- Gestion décentralisée
- Une structure porteuse : collectivité locale
- 2 éléments clés pour répondre aux objectifs :
 - **le COMITÉ de PILOTAGE** (CoPil) : Association de tous les acteurs concernés
Organe de concertation
 - **le DOCUMENT D'OBJECTIFS** (DocOb) : Projet concerté de gestion des habitats et espèces du site
Il définit :
 - ✓ Les orientations et les mesures de gestion
 - ✓ Les modalités de leur mise en œuvre
 - ✓ Les dispositions financières d'accompagnement



Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Réalisation : DDT01 - SCEP - SIG
10/04/2017
Sources : DREAL RA (04/2016) - DDT 01 (10/04/2017)
Fond cartographique : © IGN - BD Cartho ©



Possibilité de transférer le portage de Natura 2000 à une collectivité locale

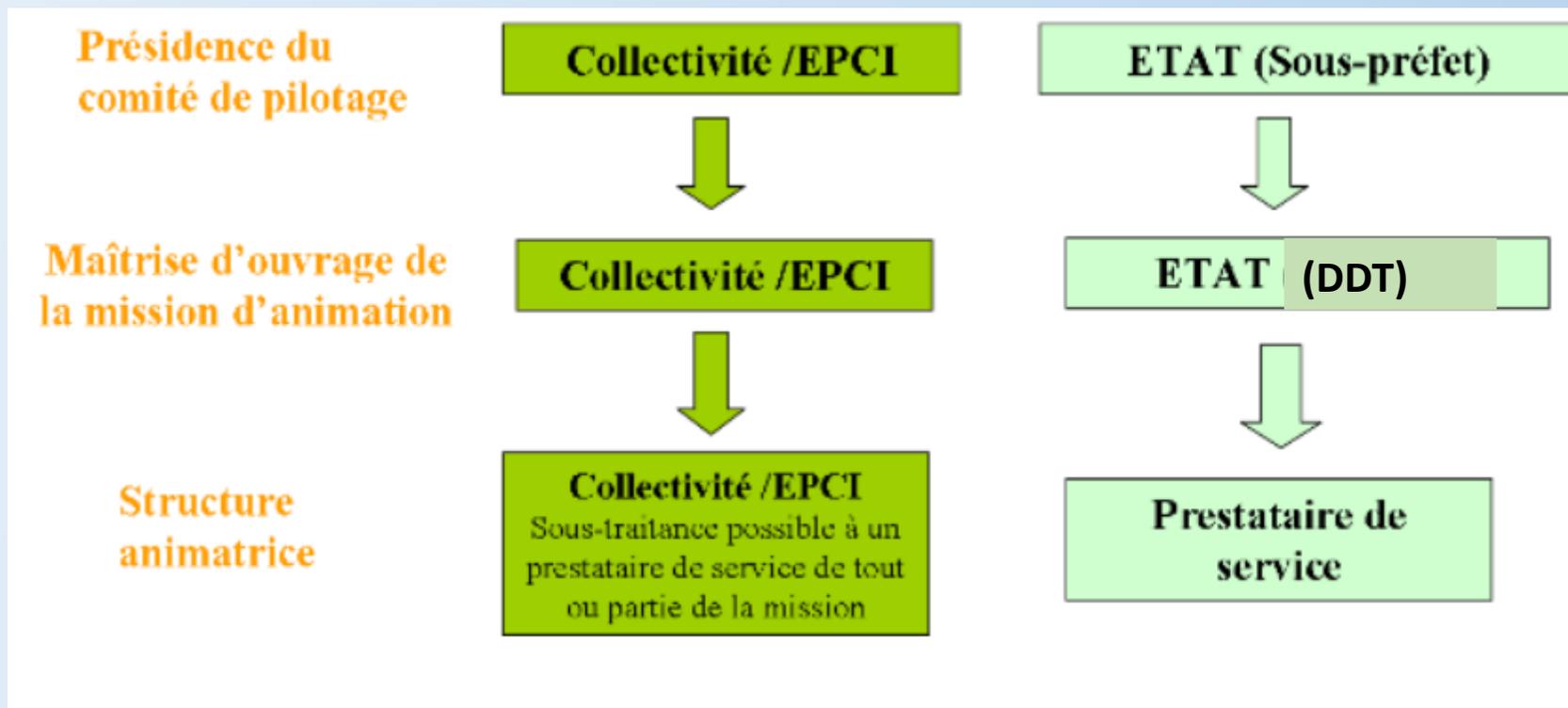
Origine : Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005

Codifié au code de l'Environnement : articles L. 414-2 et R 414-8-1

Article L414-2

...

III. - Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre.



A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre sont assurées par l'autorité administrative



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'AIN

Possibilité de transférer le portage de Natura 2000 à une collectivité locale

Les compétences dévolues aux collectivités porteuses de Natura 2000

- Présidence du Comité de pilotage,
- Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs, c'est-à-dire pour l'animation du site.

Modalités de désignation des collectivités territoriales.



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'AIN

Possibilité de transférer le portage de Natura 2000 à une collectivité locale

Aides financières apportées aux collectivités porteuses de Natura 2000

Financement par le FEADER, géré par la Région :

- **animation** : mesure 7.63 du PDR
- **études pour la révision du DocOb** : mesure 7.10 du PDR
- **contrats Natura 2000** : mesure 7.64 et 7.65 du PDR



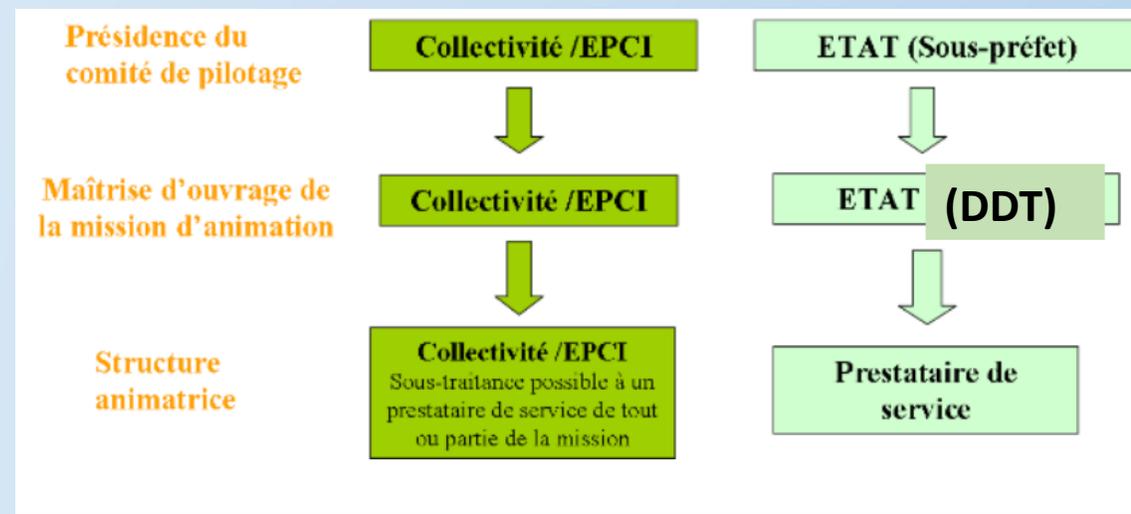
Réalisation de l'animation :

- **soit en régie** par un chargé de mission actuel ou en recrutant un nouveau chargé de mission,
- **soit confiée à un prestataire de service**



Le rôle de chacun (1/3)

- Portage et de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le site : **l'État ou une collectivité territoriale**



- Rôles de la structure animatrice : **coordination et animation des travaux du COPIL**

Elle peut engager des études externes nécessaires pour l'actualisation du DOCOB

Elle assure le secrétariat du COPIL.

Elle contribue à l'actualisation du DOCOB.

Elle prépare avec les services de l'État les conventions financières de partenariat. Une convention cadre d'une durée de trois ans renouvelable est signée avec l'État.

Elle anime la mise en œuvre du DOCOB (contrat de gestion, MAE, intégration des sites dans les politiques d'aménagement du territoire).

Elle assure l'information et la sensibilisation

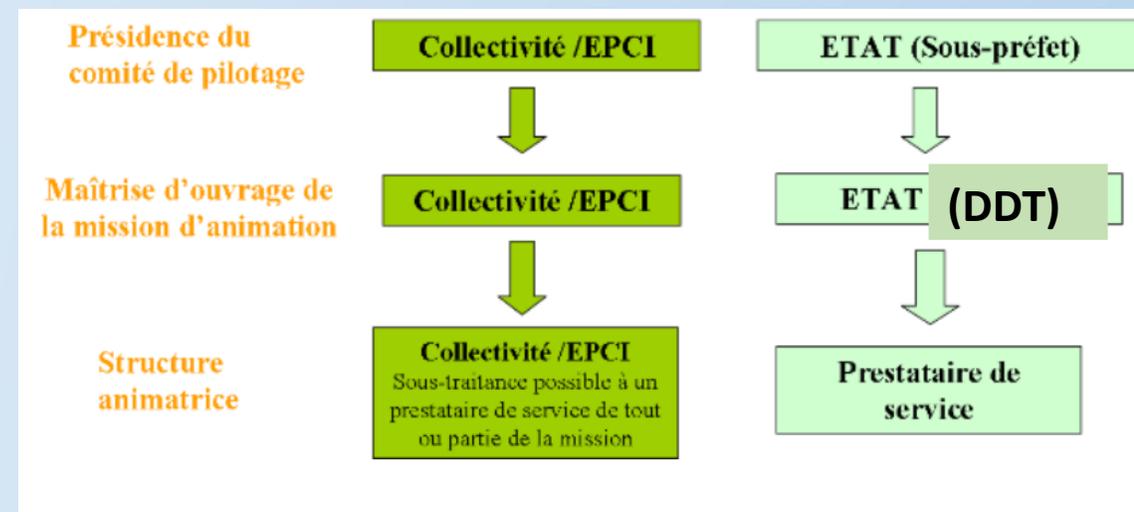
Elle participe au travail pour les évaluations d'incidence

Le rôle de chacun (2/3)

- L'opérateur :
structure qui a élaboré le DocOb : [la SEMA \(2010\)](#)
- L'animateur : [volet agricole : SEMA \(2011-2018\)](#)
[2019 : CEN Rhône-Alpes en partenariat avec la SEMA](#)

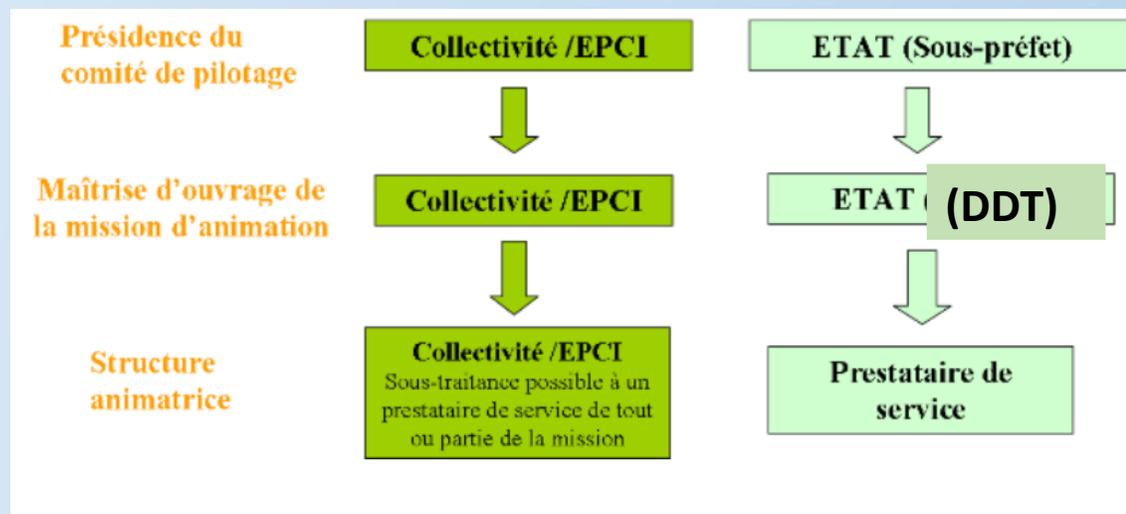
Rôle du CEN : Accompagne l'Etat pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000

- Animation du comité de pilotage
- Amélioration des connaissances
- Appui aux porteurs de projets pour l'évaluation des incidences
- Appui pour le montage de contrats Natura 2000
- Animation du réseau d'acteurs (gestionnaires, partenaires techniques et financiers) => cohérence des politiques publiques



Le rôle de chacun (3/3)

Rôles du président du COPIL (Etat ou collectivité locale)



Il conduit l'élaboration, l'adoption, le suivi de la mise en œuvre, **l'actualisation du DOCOB** par le COPIL. Dans le cadre de ce travail, **il fait des propositions d'actions et de priorités d'actions, d'évolutions du DocOb, d'études et de suivis au COPIL.**

Il propose au COPIL toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à permettre ces missions.

Il veille au maintien des équilibres entre les collèges (temps de parole, prise en compte des propositions).

Il veille au respect de l'objectif de meilleure gestion écologique possible du site

Il convoque, préside toutes les réunions du COPIL et signe tous les documents officiels.

Projet de mise à jour de l'arrêté de composition du comité de pilotage

Objectifs :

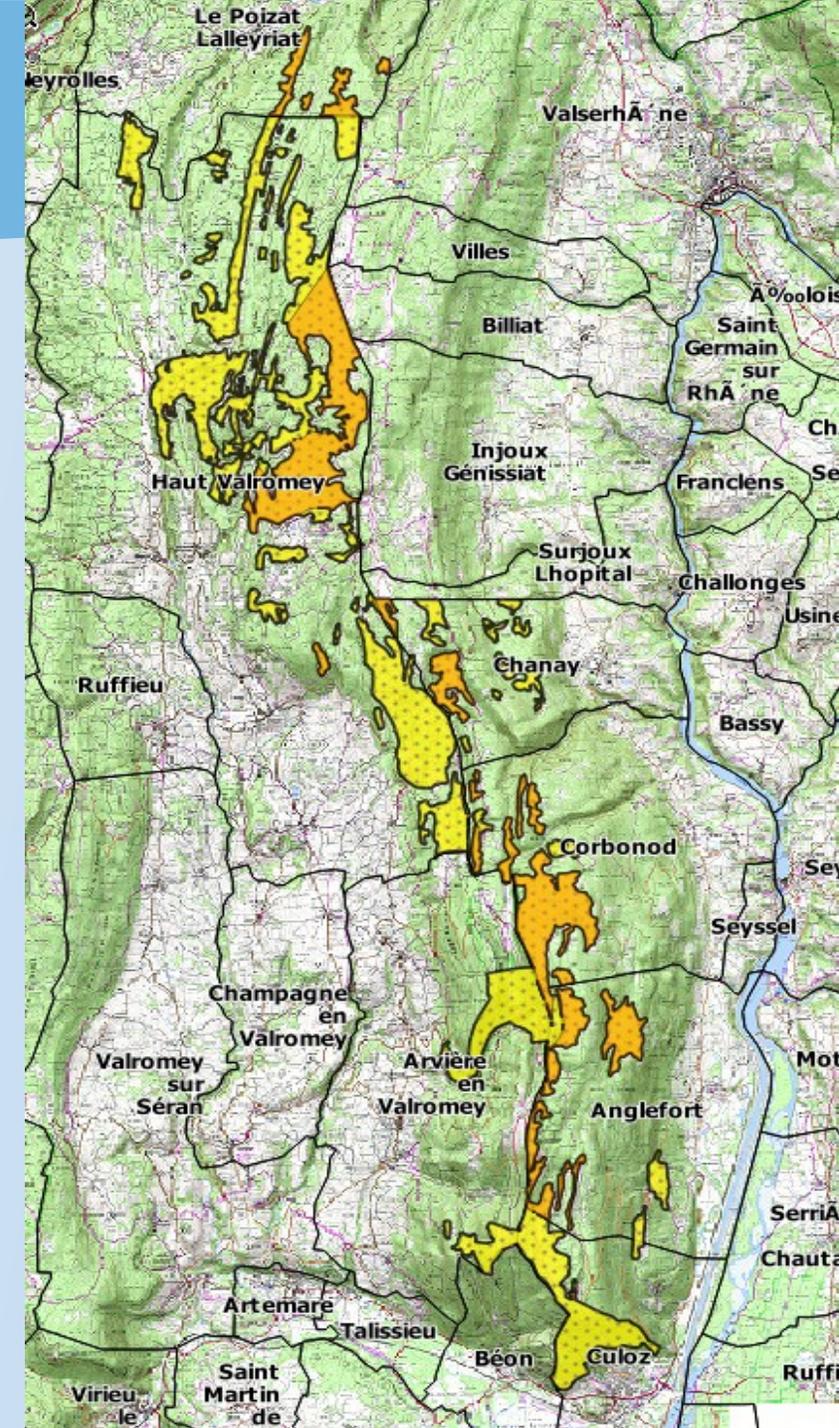
- Associer les nouvelles EPCI,
- Mettre à jour les noms des communes et des différents structures associées (CD 01, CENRA, LPO...)
- Associer les nouveaux partenaires nécessaires : AFB
- Se rendre conforme par rapport aux règles nationales relatives à la composition d'un comité de pilotage
 - => que la Fédération des Chasseurs de l'Ain soit la structure représentative de tous les chasseurs

Composition :

- représentants des collectivités locales :
14 membres
- représentants des socio-professionnels :
17 membres
- représentants d'associations de protection de la nature et des scientifiques :
4 membres
- représentants de l'administration et des établissements publics :
7 membres

Le site Natura 2000 du Retord - Grand Colombier

- Site transmis à L'UE suite à la consultation de 1998 :
 - *Initialement 1456 ha sur Anglefort, Chanay, Corbonod, Hotonnes et Lalleyriat*
- Lancement de la réalisation du document d'objectifs et 1er copil en 2008,
- Groupes de travail en 2009,
- Consultation pour une extension du périmètre en 2010,
 - *3623 ha sur les communes de Culoz, Anglefort, Arvière en Valromey, Corbonod, Haut Valromey, Chanay, Le Poizat-Lalleyriat*



Les enjeux

- Pelouses et Prairies : espaces agro-pastoraux
- Tourbières, marais et goyas
- Forêts
- Activités, usages



Pelouses et Prairies : espaces agro-pastoraux

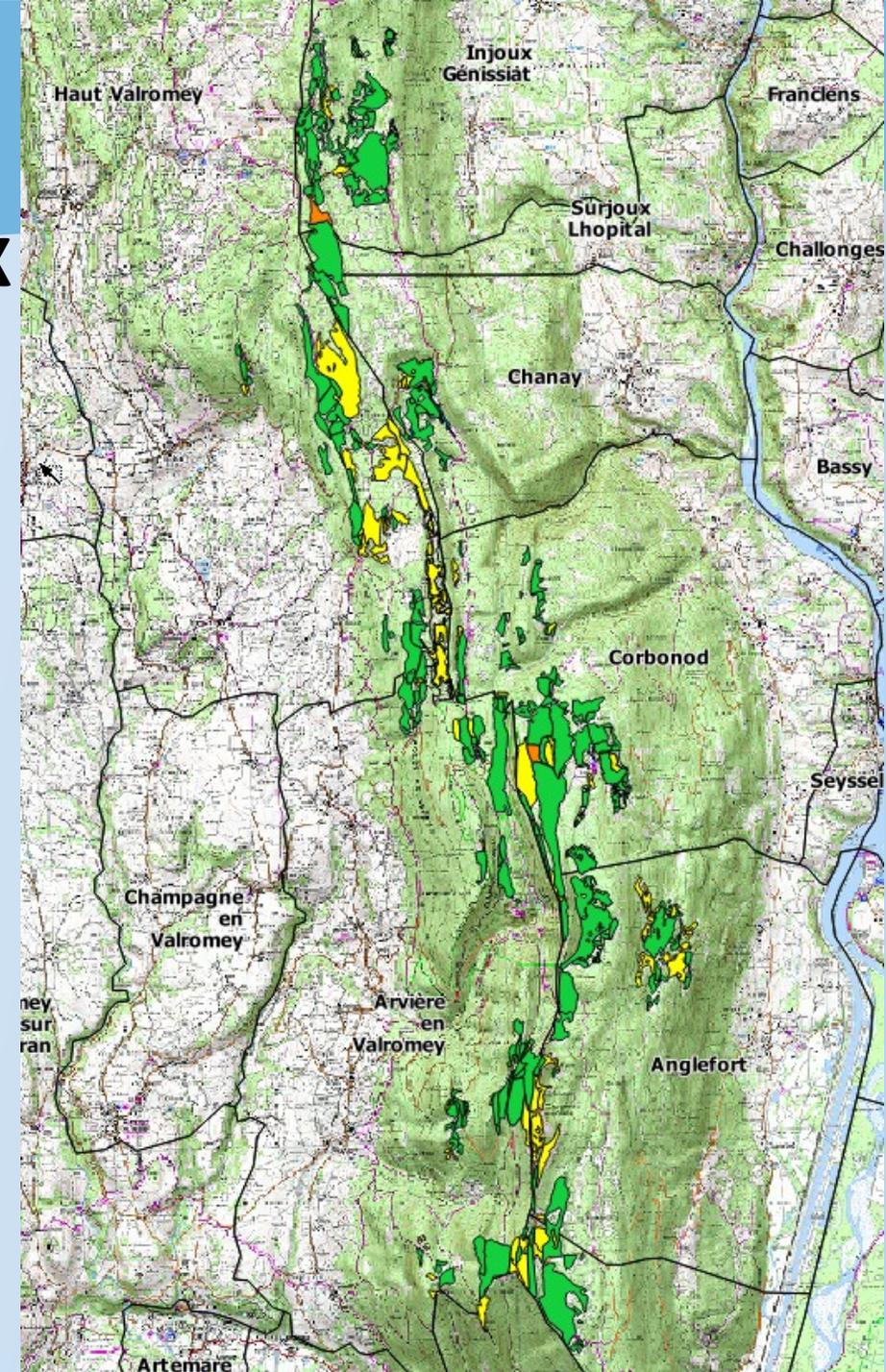
- Prairies de fauche (1300 ha),
- Pelouses à Nard (300 ha),
- Pelouses sèches et dalles rocheuses (420 ha)

Atouts :

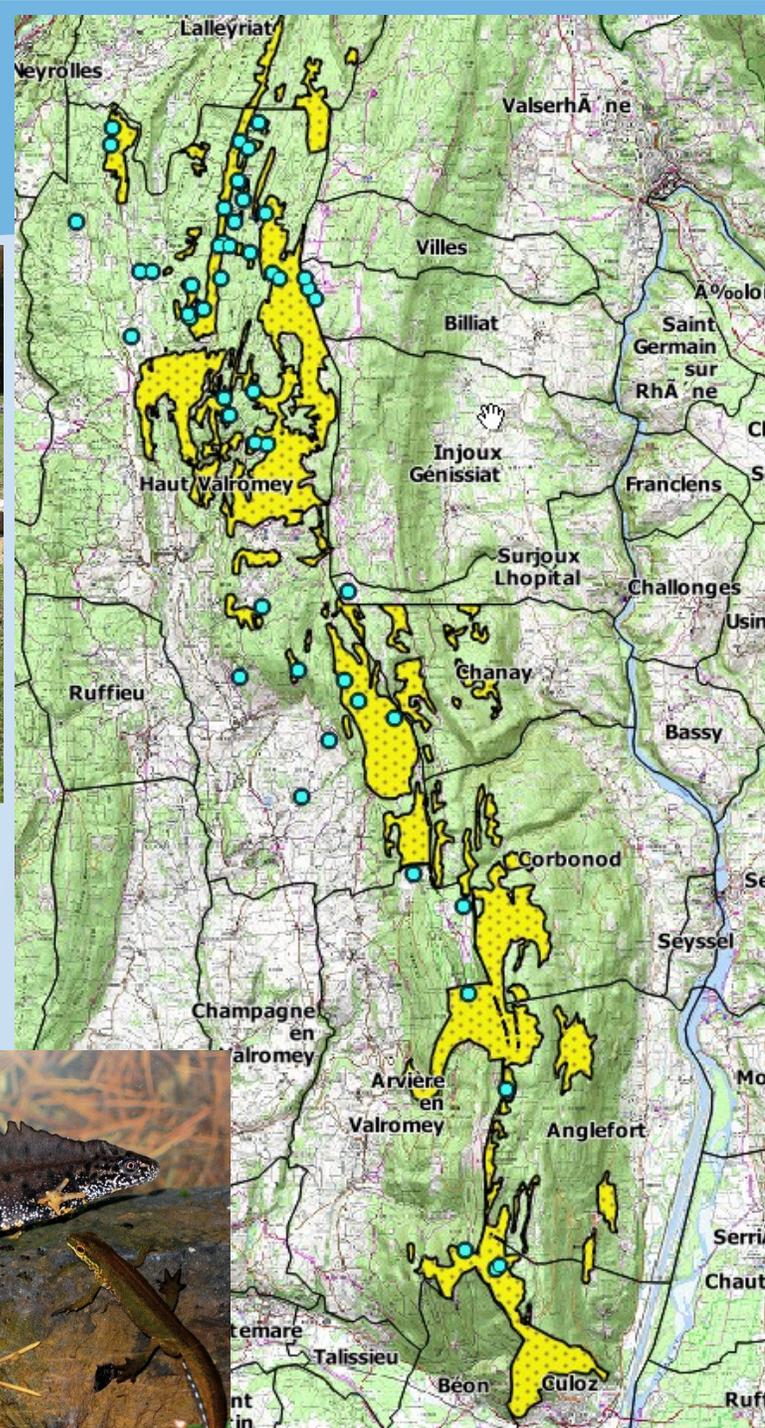
Gestion agricole adaptée

Vigilance :

Déprise



Tourbières, marais et goyas



Atout :
Gestion agricole adaptée

Vigilance :
Piétinement
Drainage



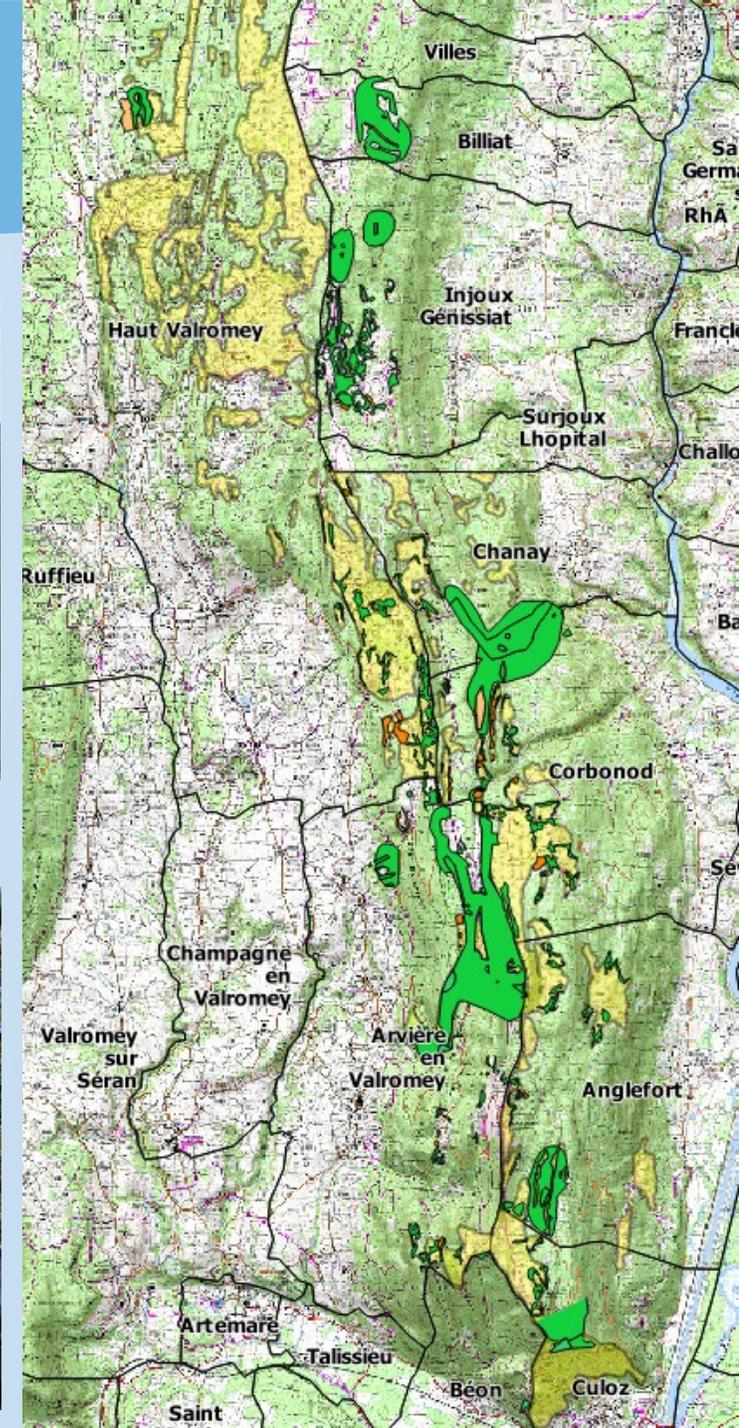
- Hêtraies,
- Hêtraies-sapinières,
- Forêts de pentes (tillaies, érablaies),
- Pessières d'altitude

Vigilance:

Prise en compte des habitats remarquables dans les projets d'infrastructure



Photo: Y. Orecchioni



Activités, usages

- Agriculture : polyculture – élevage
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et activités de pleine nature (cyclisme, VTT, ski de fond, raquettes, CO, randonnée pédestre et équestre, parapente, spéléologie...)

Enjeux : Compatibilité des usages

**Importance du travail des alpagistes
qui rend possible les autres activités**



Espaces agro-pastoraux

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'actions
A. Conserver les prairies naturelles à forte valeur patrimoniale	1. Gestion extensives des prairies d'intérêt communautaire <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prairies fleuries <input type="checkbox"/> Gestion pastorale
B. Maintenir les habitats ponctuels	1. Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des tourbières <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gestion pastorale
	2. Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des goyas <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Entretien/restauration des mares

Forêts

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'actions
C. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité, en adéquation avec les caractéristiques du Plateau de Retord/Chaîne du Grand Colombier	1. Maintenir et améliorer les forêts en bon état de conservation <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Favoriser le mélange d'essences locales <input type="checkbox"/> Favoriser la régénération naturelle <input type="checkbox"/> Limiter les surfaces à forte proportion de résineux <input type="checkbox"/> Développement des stades sénescents, favorables aux cortèges d'espèces inféodées
	2. Préserver les habitats forestiers rares à l'échelle du site <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adéquation des plans de desserte forestière

Espaces agro-pastoraux

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'actions
<p>I</p> <p>A. Conserver les prairies naturelles à forte valeur patrimoniale</p>	<p>1. Gestion extensives des prairies d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Prairies fleuries ☐ Gestion pastorale
<p>B. Maintenir les habitats ponctuels</p>	<p>1. Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des tourbières</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Gestion pastorale <p>2. Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des goyas</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Entretien/restauration des mares

COFIL NATURA 2000 RETORD GRAND COLOMBIER

Le 14 février 2019

BILAN DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



Société d'Économie
Montagnarde de l'Ain

MAET 2010-2013



MESURES



Prairies fleuries



Gestion Pastorale

GP4 : individuelle

GP2 et GP3 : collective

2010



2 PF1
14,7 ha

13 contrats
500,4 ha



10 GP4
1 GP2
485,65 ha



64 041€ /an
313 806€ sur 5 ans

2011

8 PF2
120,6 ha

10 contrats
406,6 ha

2 GP2
286 ha

53 116€ /an
274 134€ sur 5 ans

2012

12 PF2
176 ha

34 contrats
406,6 ha

20 GP4
1 GP3
1 GP2
657,5 ha

107 290€ /an
536 452€ sur 5 ans

MAET 2010-2013



2 MESURES



Prairies fleuries



Gestion Pastorale

GP4 : individuelle

GP2 et GP3 : collective

BILAN MAET 2010-2013



2 PF1
20 PF2
311,3 ha



30 GP4
1 GP3
4 GP2
1 429,7ha

57 contrats
1 741 ha

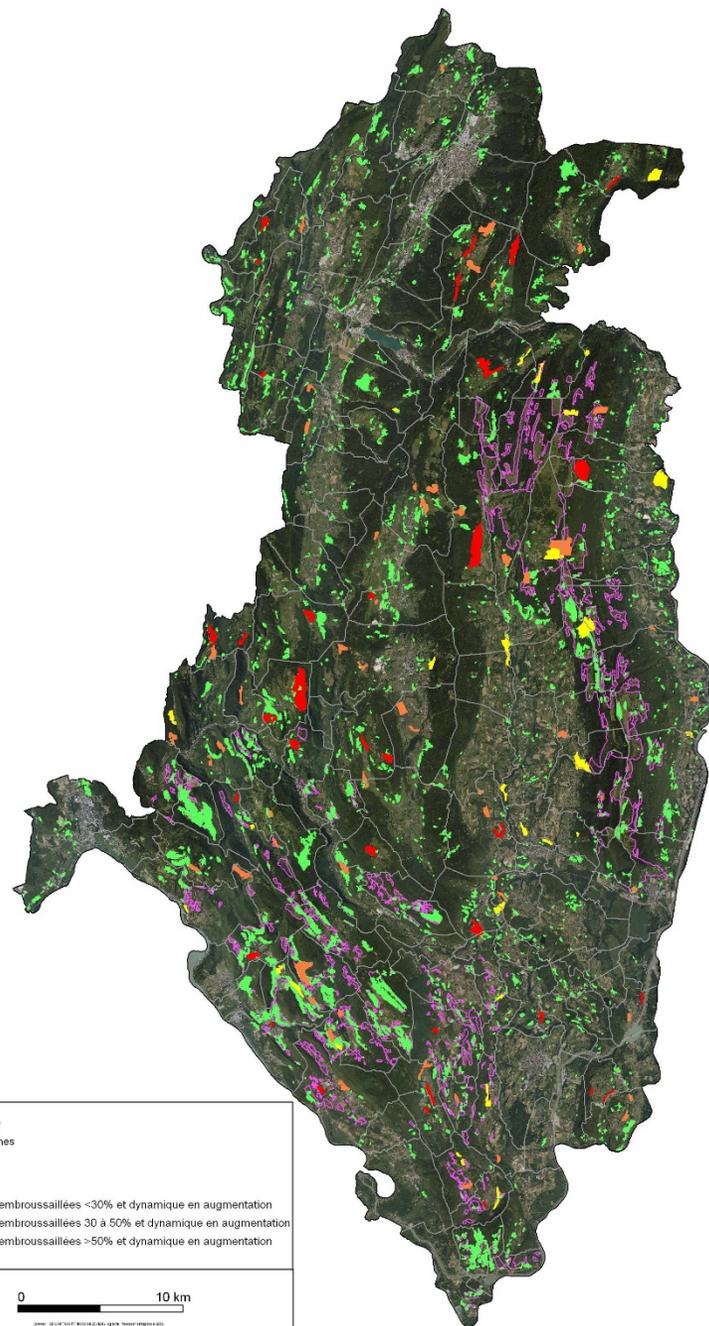


224 447€ /an
1 124 392€ sur 5 ans

MAEC 2015-2016

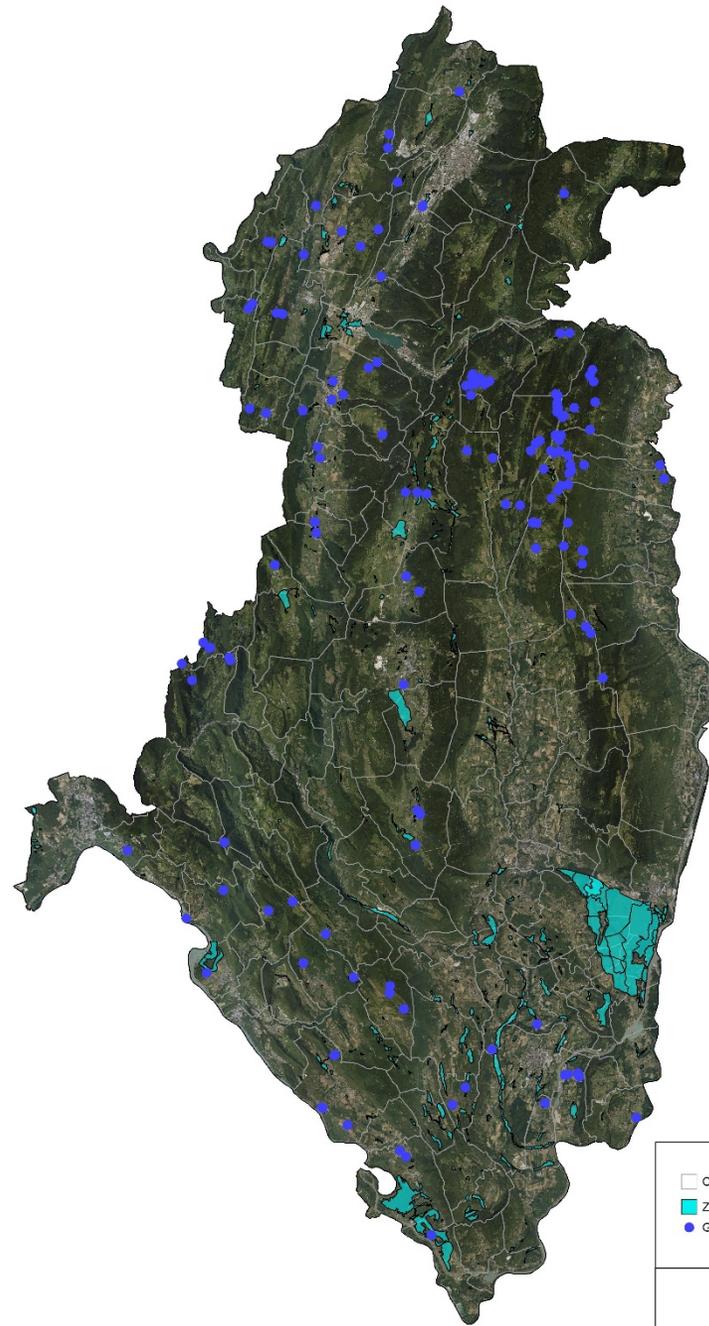


- Dossier PAEC 2015/2020 (Projet agro-environnemental et climatique) porté par la SEMA puis la CCBS
- Définition d'enjeux sur ce territoire : couverts permanents et biodiversité
- Délimitation de ZIP (Zone d'intervention prioritaire) : Prairies remarquables, Natura 2000 et Zones humides
- Possibilité de contractualiser uniquement si parcelle dans une ZIP



-  Natura 2000
-  Prairies sèches
-  Communes
-  Prairies embroussaillées <30% et dynamique en augmentation
-  Prairies embroussaillées 30 à 50% et dynamique en augmentation
-  Prairies embroussaillées >50% et dynamique en augmentation

0 10 km



-  Communes
-  Zones humides
-  Goyas ou mares

0 10 km



MAEC 2015-2016



ZIP



Prairies remarquables



N2000

MESURES

GPC : Gestion Pastorale Collective

GP : Gestion Pastorale

PF : Prairie Fleurie

MO : Maintien Ouverture

2015

2016



2 GPC
346,5 ha

1 GPC
1 GP
1 PF
254 ha



2 GP
272,3 ha

4 contrats
618,8 ha

2 GP
6 PF
192 ha

11 contrats
446 ha



36 883€/an

26 280€/an

MAEC 2015-2016



ZIP



Prairies remarquables



N2000

MESURES

GPC : Gestion Pastorale Collective

GP : Gestion Pastorale

PF : Prairie Fleurie

MO : Maintien Ouverture

BILAN MAEC 2015-2016



3 GPC
1 GP
1 PF
595,7 ha

AIN⁰¹
Le Département



4 GP
6 PF
464,3 ha

15 contrats
1 741 ha



63 136€/an



Accompagnement des exploitants :

Appui administratif

Suivi en année n+2 : formation collective sur rappel des engagements, cahiers d'enregistrement et formation botanique sur le terrain

Formation Scopela par le CEN sur valorisation des végétations arbustives par l'agriculture



Espaces agro-pastoraux : Goyas

Plan d'action « Goyas » mis en œuvre depuis 2015 :

25 Goyas créés (2/3) ou restaurées (1/3)

*Enjeu important pour la ressource en eau pour les
alpagistes*

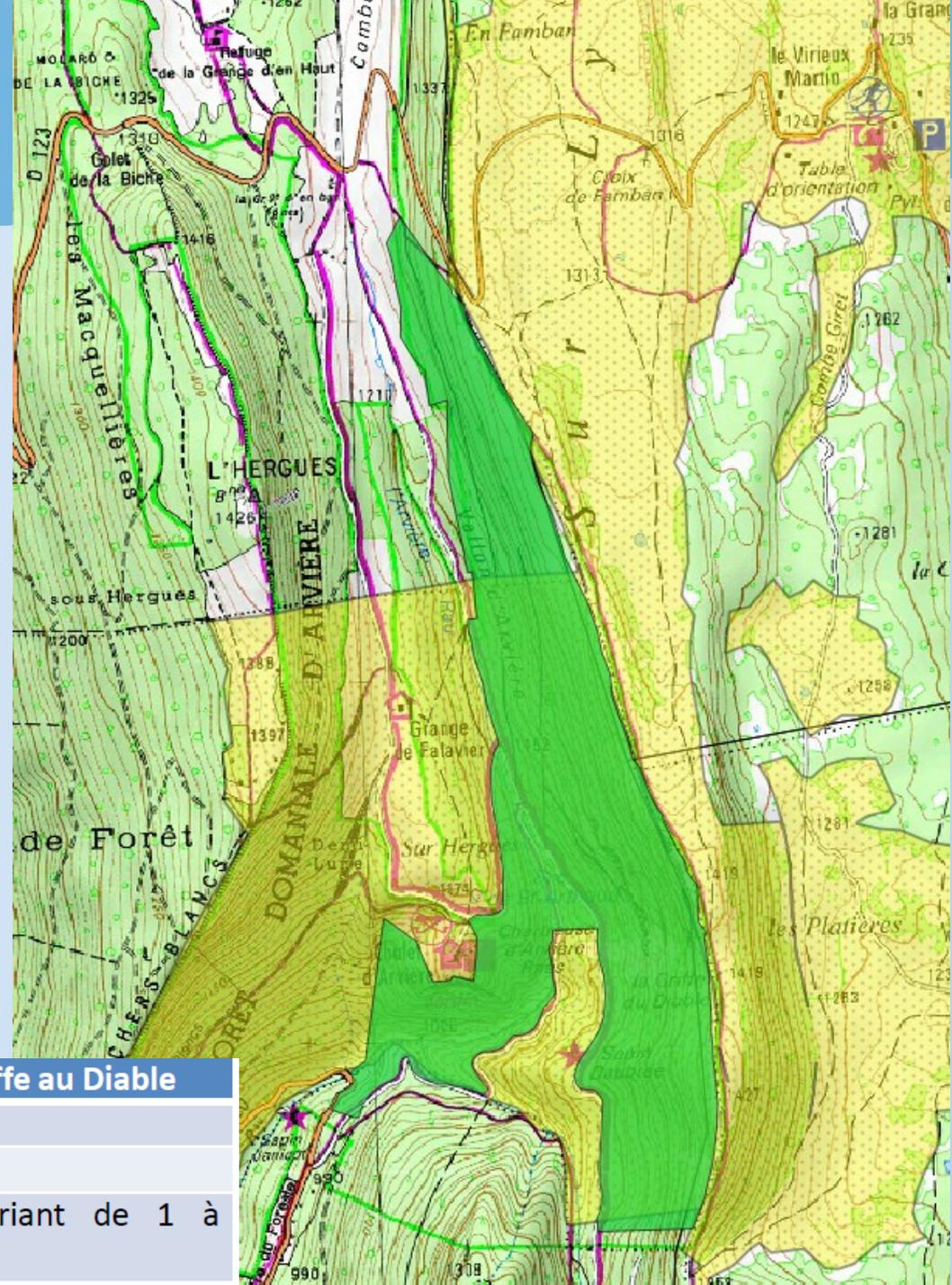


Milieux forestiers

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'actions
<p><i>C. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité, en adéquation avec les caractéristiques du Plateau de Retord/Chaîne du Grand Colombier</i></p>	<p>1. Maintenir et améliorer les forêts en bon état de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>☐ Favoriser le mélange d'essences locales</i> <i>☐ Favoriser la régénération naturelle</i> <i>☐ Limiter les surfaces à forte proportion de résineux</i> <i>☐ Développement des stades sénescents, favorables aux cortèges d'espèces inféodées</i>
	<p>2. Préserver les habitats forestiers rares à l'échelle du site</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>☐ Adéquation des plans de desserte forestière</i>

Milieux forestiers

- Création d'une Réserve biologique Intégrale (RBI)
- Habitats remarquables exclus des martelages
- Lors des martelages, désignation d'arbres qui seront laissés pour la biodiversité (essences minoritaires, bois mort, cavité, arbres de très grosse dimension, ...)
- Prescriptions environnementales (zone de quiétude, période d'intervention, ...) si présence d'espèces sensibles
- Inventaires lichen, mousses, oiseaux, chauves-souris
- Suivi des peuplements forestiers



	RBI de la Griffe au Diable
Essence dominante	Hêtre / sapin
Volume sur pied	360 m ³ /ha
Volume de bois mort	57 m ³ /ha (variant de 1 à 270m ³ /ha)

Sensibilisation

- Concours prairies fleuries « Plateau du Retord » 2013 (CEN)
- Conférence alpage 2016 (SEMA) : Alpage du Retord et du Colombier, entre agriculture et loisirs comment cohabiter ? (OT de Champagne en Valromey, Alpage du Colombier, Club de Culoz et Valromey Rando)
- Un berger dans mon école (SEMA) : sensibilisation de 20 classes (2014-2018)
- Journées découverte d'un alpage (SEMA CEN ONF CFJ Alpagistes et bergers) : 217 personnes touchées (2014-2017)
- Maraudage Tour de France (CEN) (2017)



Amélioration des connaissances

CD01 / CEN :

- Inventaire des zones humides
- Inventaire des pelouses sèches
- Trame verte et bleue : identification des continuités écologiques

LPO : Inventaires Oiseaux (chevêche, Tengmalm)

Groupe Tétras-Jura : Gelinotte (méthodologie à déployer)

ONF : Inventaires chauves-souris, Oiseaux, Lichens, Bryophytes et suivi habitats forestiers
Depuis 2018, site de référence pour le suivi des petites chouettes de montagne

CCBS : Suivi des goyas

FDAPPMA : Plan départemental d'actions en faveur des Ecrevisses à pieds blancs

Gestionnaires



- Contrat de rivière du Séran _ CCBS : compétence GEMAPI
 - gestion des cours d'eau et zones humides



- Labellisation ENS « Massif du Grand Colombier » : CCBS gestionnaire



- Arvière : Label Rivière Sauvage : CD01 et CCBS co-gestionnaires
- Vézeronce et Dorches : Label Rivière Sauvage CD01 gestionnaire



- RBI, forêts communales et domaniales : ONF

Propositions 2019-2020 (1/2)

- **Espaces agro-pastoraux :**
- PAEC poursuivi jusqu'en 2020 (CCBS en partenariat SEMA-CEN)
- Améliorer les conditions d'exploitation agricole (SEMA-Gpts pastoraux)
- Etude patrimoniale sur les Goyas 2019-2020 (CCBS)

- **Milieux forestiers :**
- Installer un réseau d'Ilots de Vieux Bois en FD (ONF)
- Conserver les vieux arbres et les arbres à cavités (ONF)
- Inventaire des insectes et champignons liés au bois mort (ONF)



Propositions 2019-2020 (2/2)

• Actions transversales :

- Résoudre la compatibilité tourisme - pastoralisme- activités de loisirs – biodiversité
- Créer du lien entre tous les acteurs => CCBS (CD01 – SEMA – CEN)
- Maîtriser la fréquentation et le développement touristique (CCBS)
- Amélioration des connaissances : rencontre des partenaires (CEN, CD01, CCBS, ONF, LPO, CBNA, CFJ, ...) pour prioriser les groupes à inventorier
- Sensibilisation du grand public et des usagers (CEN-SEMA)
- 1 COPIL /an en parallèle à Comité de site ENS (2 ordres du jour / 2 présidences)



Conclusion